

Questions orales

• (1430)

Le premier ministre cessera-t-il enfin d'appliquer le principe de deux poids deux mesures et se montrera-t-il aussi strict que Brian Mulroney sur les questions d'éthique en exigeant la démission du ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète, d'après les renseignements dont je dispose, les contributions ont été versées au Parti libéral du Canada et, comme tous les partis, nous savons exactement qui a versé ces contributions et quels en sont les montants. D'ailleurs, certains des donateurs qui étaient présents à ce dîner ont également donné de l'argent au Parti réformiste.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans leur livre rouge, les libéraux parlaient d'éthique, notion qui est étroitement liée à la capacité de discerner le bien du mal. Cependant, dans les réponses qu'il a données hier et aujourd'hui, le premier ministre affiche une capacité décevante de discerner le bien du mal lorsqu'il est question de favoritisme et de trafic d'influence. . .

Des voix: Bravo!

M. Manning: Le ministre de la Justice et le ministre des Travaux publics ont commis des erreurs en faisant du favoritisme, le ministre du Patrimoine canadien a commis une erreur en se mettant en situation de conflit d'intérêts, et le premier ministre commet un erreur en défendant ces genres d'erreurs.

Au nom des promesses faites dans le livre rouge en matière d'éthique, le premier ministre commencera-t-il dès aujourd'hui à corriger ces erreurs en exigeant la démission du ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à ces questions et le député n'a pas présenté de faits nouveaux.

Nous avons les noms des gens qui ont versé des contributions au Parti libéral lors de ce dîner. Ces noms sont du domaine public. Cela fait partie du processus établi à l'égard du financement des partis. Comme je l'ai dit hier, aucun des donateurs n'a reçu de contrat du gouvernement par favoritisme. La plupart de ces contributions venaient de sociétés qui ont également donné de l'argent au Parti réformiste.

* * *

[Français]

LE CRTC

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski-Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, dans le décret du gouvernement, nous ne sommes pas dupes. Ce décret a deux objectifs: favoriser Power DirecTv et mettre des bâtons dans les roues à Expressvu.

Les révélations percutantes du président du CRTC ébranlent drôlement la confiance des Canadiens quant à l'intégrité du processus qui a conduit le gouvernement à avantager la firme Power DirecTv.

Ma question d'adresse au premier ministre. Le premier ministre ne considère-t-il pas qu'en laissant les ministres du Patrimoine et de l'Industrie saper l'autorité et l'intégrité du CRTC dans un dossier qui profite à son gendre, il se fait ainsi le

complice d'une situation inacceptable et fortement dénoncée par le président du CRTC?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les faits sont les suivants. Nous avons instauré un processus transparent et public. On peut discuter la directive qu'on a donnée ici en Chambre. Il est possible pour l'opposition officielle ainsi que le Parti réformiste de proposer des amendements. À ce jour, ils n'en ont pas proposé. Ils n'ont pas discuté le décret du CRTC en regard du monopole. Les consommateurs canadiens et québécois préfèrent qu'il y ait de la compétition dans tous les secteurs. Surtout ici, dans le nouveau secteur de diffusion par satellite, il n'y a aucune raison de ne pas avoir de compétition.

Nous sommes du côté des consommateurs. Nous favorisons la compétition. Pourquoi l'opposition s'oppose-t-elle à cela?

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski-Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, il y a des limites à faire accroire n'importe quoi aux gens. Avec Expressvu, il n'y avait pas de monopole, mais Power DirecTv n'était pas capable de rencontrer les critères du CRTC. Voilà pourquoi il veut empêcher Expressvu de partir en affaires.

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay: Alors que le conseiller principal du premier ministre a été tenu au courant de l'évolution du dossier de Power DirecTv et alors qu'on sait aujourd'hui que les décrets gouvernementaux sont illégaux, notamment parce qu'ils sont rétroactifs et qu'ils sont hors la loi, comment le premier ministre peut-il toujours maintenir que tout le processus entourant le dossier de Power DirecTv s'est fait normalement, dans la transparence, et que les intérêts de son gendre n'ont pas prédominé indûment?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je n'irai pas demander des conseils juridiques à cette collègue. La réalité, c'est que nous avons agi de façon entièrement conforme à la loi. La Loi sur la radiodiffusion est tout à fait claire et nous l'avons suivie à la lettre. Nous avons déposé la directive à la Chambre, et elle est là pour discussion.

En dépit des nombreuses questions qui m'ont été posées aujourd'hui, je n'ai pas encore entendu une seule fois l'opposition nous dire si elle pense que la directive devrait tout simplement être retirée, de façon à créer un monopole pour une société, ou si elle estime que la directive devrait être modifiée d'une façon quelconque. Si c'est ce que l'opposition veut, alors qu'elle le propose.

Nous sommes en faveur de la concurrence. Nous défendons les intérêts des consommateurs de ce pays. Qu'est-ce que l'opposition défend?

* * *

LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, puisque l'on parle de secret, le cabinet du ministre ne veut pas nous donner la liste complète de ceux qui ont assisté au dîner de collecte de fonds. Élections Canada n'a toujours pas rendu les noms publics, ce qui m'amène à me demander pourquoi il pense qu'il y avait des fonds réformistes.